



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

GÉNÉRALISATION DE LA
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ D'ENTREPRISE

**AVEC LES RENFORTS
OPTÉO SANTÉ,
GAGNEZ
EN TRANQUILLITÉ**

CULTURE, COMMUNICATION, MÉDIAS, NUMÉRIQUE



LA COUVERTURE
SANTÉ SOUSCRITE
PAR VOTRE
ENTREPRISE

+

LES RENFORTS
FACULTATIFS

=

LA SOLUTION
ADAPTÉE
À VOS BESOINS

La protection sociale professionnelle est une création continue

Dans le cadre de la **généralisation de la complémentaire santé** au 1^{er} janvier 2016, votre employeur a choisi de mettre en place la garantie Optéo Santé. Optéo Santé est la complémentaire santé dédiée aux professionnels de la culture, de la communication et des médias.

AMÉLIOREZ LA COUVERTURE MISE EN PLACE PAR VOTRE EMPLOYEUR

Avec les renforts Optéo Santé, vous composez une assurance sur mesure adaptée à vos besoins.

Audiens, c'est plus de 10 ans d'expérience dans la culture et les médias, ils connaissent nos besoins.



Renforts facultatifs
à la charge du salarié

OPTÉO
RENFORT 1

OPTÉO
RENFORT 2

OPTÉO
RENFORT 3

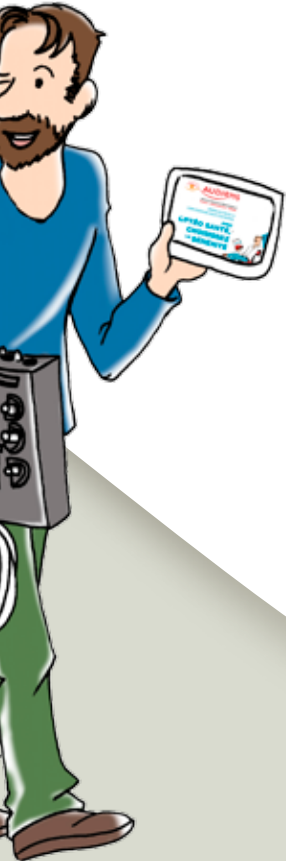
Garantie collective mise en place
par votre employeur

OPTÉO SANTÉ, C'EST

- ✓ La possibilité de faire bénéficier votre conjoint et/ou vos enfants des garanties souscrites par votre entreprise.
- ✓ Des renforts facultatifs afin d'augmenter le niveau de vos garanties.
- ✓ Des services + Audiens.

LES SERVICES + AUDIENS

- ✓ Un bilan retraite personnalisé si votre entreprise est affiliée chez Audiens.
- ✓ Un bilan santé complet tous les 5 ans.
- ✓ Pas d'avance de frais grâce au tiers payant Korelio et un reste à charge réduit avec le réseau de soins Sévéane.
- ✓ Un accès privilégié au Centre de santé Audiens (tarifs conventionnés et tarifs contraints sur les actes non remboursés ; accès prioritaire aux salariés adhérents Audiens).
- ✓ Des prestations d'assistance 24 h/24, 7 j/7 (aide-ménagère, garde d'enfants...).
- ✓ Des aides sociales en cas de difficultés financières ou familiales.
- ✓ Un espace sécurisé en ligne : consultation des remboursements santé et des paiements d'indemnités, demande de prise en charge hospitalière, etc.



RENFORTS FACULTATIFS OPTÉO SANTÉ

(prestations exprimées y compris le remboursement de la Sécurité sociale et la garantie souscrite par l'employeur)

OPTÉO PANIER DE SOINS

Garantie minimum
souscrite par votre entreprise

FRAIS MÉDICAUX COURANTS

Consultations et visites (généralistes et spécialistes)*	100 % BR
Actes techniques médicaux*	100 % BR
Actes pratiqués par les auxiliaires médicaux	100 % BR
Actes d'imagerie médicale et d'échographie*	100 % BR
Analyses et examens de laboratoire	100 % BR
Frais de transport (y compris en hospitalisation)	100 % BR
Pharmacie (vignettes blanches uniquement pour Optéo Panier de soins)	100 % BR

FRAIS DENTAIRES

Soins dentaires remboursés par la Ss	100 % BR
Prothèses dentaires remboursées par la Ss	125 % BR
Implantologie non remboursée par la Ss, scanner pré-implantaire, chirurgie et connectique implantaire (par an et par bénéficiaire)	-
Prothèses dentaires non remboursées par la Ss (limité à 3 prothèses par an et par bénéficiaire)	-
Orthodontie adulte et/ou enfant remboursée par la Ss	125 % BR
Orthodontie adulte et/ou enfant non remboursée par la Ss (par an et par bénéficiaire)	-

FRAIS D'OPTIQUE : 1 équipement complet (deux verres + une monture) tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition, ramené à un an pour les

Équipement complet avec 2 verres faible correction	100 €
Équipement complet avec 1 verre faible correction + 1 verre moyenne correction	150 €
Équipement complet avec 1 verre faible correction + 1 verre forte correction	150 €
Équipement complet avec 2 verres moyenne correction	200 €
Équipement complet avec 1 verre moyenne correction + 1 verre forte correction	200 €
Équipement complet avec 2 verres forte correction	200 €
Lentilles remboursées ou non par la Ss (par an et par bénéficiaire)	100 % BR**
Chirurgie réfractive de l'œil (par œil)	-

FRAIS D'HOSPITALISATION (y compris frais d'accouchement et à l'exclusion des établissements médico-sociaux)

Frais de séjour	100 % BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux*	100 % BR
Forfait journalier	100 % BR
Chambre particulière (par jour)	-
Lit accompagnant enfant - de 12 ans (par jour)	-

FRAIS D'APPAREILLAGE, ACOUSTIQUE, ORTHOPÉDIE

Prothèses auditives, orthopédie et petit appareillage remboursés par la Ss	100 % BR
Grand appareillage remboursé par la Ss	100 % BR

CURE THERMALE

Cure thermale acceptée par la Ss (par an et par bénéficiaire)	-
---	---

FRAIS DIVERS NON REMBOURSABLES PAR LA Ss

Liste Audiens bien-être (par an et par bénéficiaire)	-
Participation forfaitaire (actes définis à l'article R 322-8 du Code de la Ss)	18 €

ACTES DE PRÉVENTION

Détartrage annuel complet sus et sous-gingival effectué en deux séances maximum	100 % BR
Dépistage des troubles de l'audition (une fois tous les 5 ans, personnes âgées de plus de 50 ans)	100 % BR
Ostéodensitométrie remboursée par la Ss (femmes de plus de 50 ans, une fois tous les 6 ans)	100 % BR

BR : Base de remboursement ; FR : Frais réels ; PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale ; Valeur 2015 : 3170 € ; Ss : Sécurité sociale ; CAS : Contrat d'accès aux soins ; Un médecin s'engage à stabiliser ses tarifs et son taux de dépassement sur la base de son activité de l'année civile précédente en fonction des tarifs en vigueur pour le secteur 1 (sans pouvoir excéder 100 %).

* À compter du 01/01/2017, des limites de remboursement sont imposées par le décret 2014-1374 du 18 novembre 2014 relatif au contenu des contrats d'assurance maladie complémentaire bénéficiant d'aides sociales et fiscales. Ainsi, le remboursement de ces prestations passera :

- Pour Optéo 2, à 210 % BR (180 % si votre médecin n'adhère pas au contrat d'accès aux soins) ;
- Pour Optéo 3, à 240 % BR (200 % si votre médecin n'adhère pas au contrat d'accès aux soins) ;
- Pour Optéo 4, à 265 % BR (225 % si votre médecin n'adhère pas au contrat d'accès aux soins) ;

** Uniquement pour les lentilles remboursées par la Sécurité sociale.

OPTÉO RENFORT 1 Si votre entreprise a souscrit Optéo Panier de soins	OPTÉO RENFORT 2 Si votre entreprise a souscrit Optéo Panier de soins ou Optéo 1	OPTÉO RENFORT 3 Si votre entreprise a souscrit Optéo Panier de soins ou Optéo 1 ou 2
150 % BR (130 % si votre médecin n'adhère pas au CAS)	235 % BR (205 % si votre médecin n'adhère pas au CAS)	265 % BR (225 % si votre médecin n'adhère pas au CAS)
150 % BR (130 % si votre médecin n'adhère pas au CAS)	235 % BR (205 % si votre médecin n'adhère pas au CAS)	265 % BR (225 % si votre médecin n'adhère pas au CAS)
150 % BR	210 % BR	260 % BR
150 % BR (130 % si votre médecin n'adhère pas au CAS)	235 % BR (205 % si votre médecin n'adhère pas au CAS)	265 % BR (225 % si votre médecin n'adhère pas au CAS)
150 % BR	210 % BR	260 % BR
150 % BR	210 % BR	260 % BR
100 % BR	100 % BR	100 % BR
150 % BR	220 % BR	270 % BR
220 % BR	370 % BR	470 % BR
300 €	400 €	500 €
300 €	400 €	500 €
250 % BR	400 % BR	500 % BR
1 160 €	1 160 €	1 550 €
enfants de moins de 18 ans ou en cas de changement de dioptries et avec un remboursement maximum de 150 € pour la monture au sein de l'équipement		
200 €	300 €	470 €
300 €	400 €	610 €
350 €	500 €	660 €
450 €	600 €	750 €
500 €	700 €	800 €
550 €	750 €	850 €
150 €	200 €	250 €
150 €	250 €	300 €
180 % BR	235 % BR	235 % BR
200 % BR (180 % si le médecin n'adhère pas au CAS)	235 % BR (205 % si le médecin n'adhère pas au CAS)	265 % BR (225 % si le médecin n'adhère pas au CAS)
100 % FR	100 % FR	100 % FR
2 % PMSS	2,5 % PMSS	3 % PMSS
1 % PMSS	1,5 % PMSS	2 % PMSS
160 % BR	260 % BR	360 % BR
200 % BR	300 % BR	400 % BR
6 % PMSS	10 % PMSS	15 % PMSS
60 % FR limité à 150 €	60 % FR limité à 250 €	60 % FR limité à 350 €
18 €	18 €	18 €
100 % BR	100 % BR	100 % BR
100 % BR	100 % BR	100 % BR
100 % BR	100 % BR	100 % BR

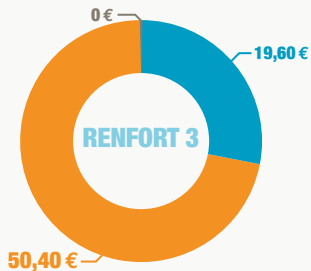
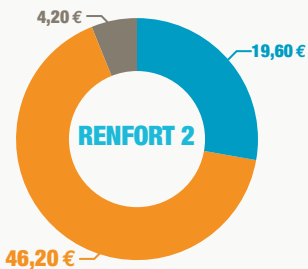
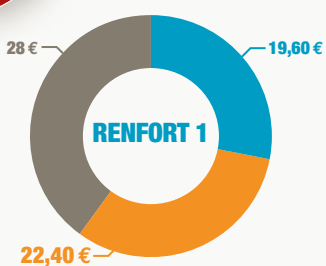
EXEMPLES DE REMBOURSEMENT MAXIMUM

■ Remboursement Sécurité sociale ■ Remboursement Optéo Santé ■ Reste à charge



Dépense : 70 €

CHEZ LE SPÉCIALISTE : Consultation chez un ophtalmologue signataire du CAS*

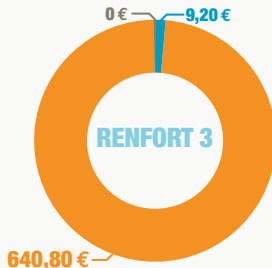
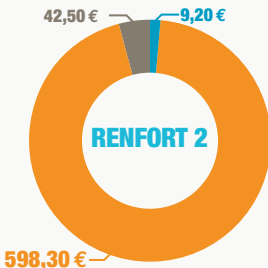
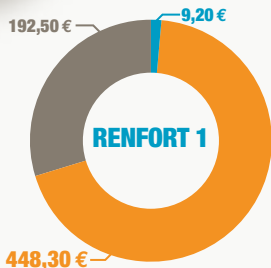


Le calcul ne tient pas compte de la franchise de 1 €



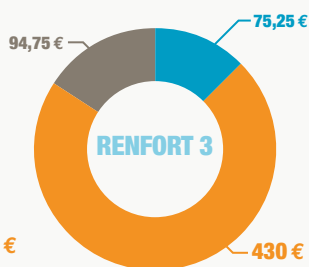
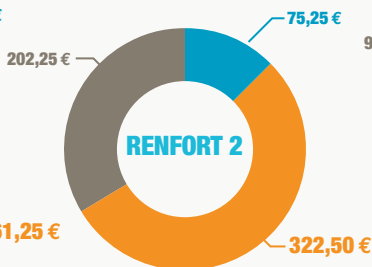
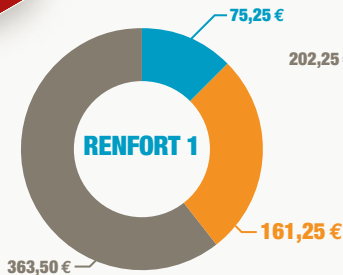
Dépense : 650 €

CHEZ L'OPTICIEN : Un équipement complet (1 monture et 2 verres moyenne correction)** Monture : 150 € - Verres : 500 € (soit 250 €/verre)



Dépense : 600 €

CHEZ LE DENTISTE : Pose d'une couronne dentaire céramique



Couronne céramique de type HBLD036

*CAS : Contrat d'accès aux soins. En tant qu'adhérent au contrat d'accès aux soins, un médecin s'engage à stabiliser ses tarifs et son taux de dépassement sur la base de son activité de l'année civile précédente en fonction des tarifs en vigueur pour le secteur 1 (sans pouvoir excéder 100 %).

** Un équipement complet (1 monture + 2 verres) : tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition, ramené à un an pour les enfants de moins de 18 ans ou en cas de changement de dioptries et avec un remboursement maximum de 150 € pour la monture au sein de l'équipement.

COTISATIONS MENSUELLES 2015

1 COTISATIONS LIÉES À L'EXTENSION AUX AYANTS DROIT

Garantie souscrite par votre entreprise	Tarif supplémentaire conjoint	Tarif supplémentaire par enfant Gratuité à partir du 3 ^{ème}
OPTÉO PANIER DE SOINS	0,78 % PMSS soit 24,73 €	0,39 % PMSS soit 12,36 €
OPTÉO 1	1,61 % PMSS soit 51,04 €	0,80 % PMSS soit 25,36 €
OPTÉO 2	1,89 % PMSS soit 59,91 €	0,95 % PMSS soit 30,12 €
OPTÉO 3	2,19 % PMSS soit 69,24 €	1,10 % PMSS soit 34,87 €

2 COTISATIONS LIÉES AUX RENFORTS FACULTATIFS

VOTRE ENTREPRISE A SOUSCRIT OPTÉO PANIER DE SOINS, VOUS POUVEZ OPTER POUR LES RENFORTS SUIVANTS

RENFORT FACULTATIF	Tarif supplémentaire salarié	Tarif supplémentaire conjoint	Tarif supplémentaire par enfant Gratuité à partir du 3 ^{ème}
RENFORT OPTÉO 1	1,41 % PMSS soit 44,70 €	1,41 % PMSS soit 44,70 €	0,71 % PMSS soit 22,51 €
RENFORT OPTÉO 2	1,73 % PMSS soit 54,84 €	1,73 % PMSS soit 54,84 €	0,87 % PMSS soit 27,58 €
RENFORT OPTÉO 3	2,83 % PMSS soit 89,71 €	2,83 % PMSS soit 89,71 €	1,42 % PMSS soit 45,01 €

VOTRE ENTREPRISE A SOUSCRIT OPTÉO 1, VOUS POUVEZ OPTER POUR LES RENFORTS SUIVANTS

RENFORT FACULTATIF	Tarif supplémentaire salarié	Tarif supplémentaire conjoint	Tarif supplémentaire par enfant Gratuité à partir du 3 ^{ème}
RENFORT OPTÉO 2	0,78 % PMSS soit 24,73 €	0,78 % PMSS soit 24,73 €	0,39 % PMSS soit 12,36 €
RENFORT OPTÉO 3	1,26 % PMSS soit 39,94 €	1,26 % PMSS soit 39,94 €	0,63 % PMSS soit 19,97 €

VOTRE ENTREPRISE A SOUSCRIT OPTÉO 2, VOUS POUVEZ OPTER POUR LE RENFORT SUIVANT

RENFORT FACULTATIF	Tarif supplémentaire salarié	Tarif supplémentaire conjoint	Tarif supplémentaire par enfant Gratuité à partir du 3 ^{ème}
RENFORT OPTÉO 3	0,63 % PMSS soit 19,97 €	0,63 % PMSS soit 19,97 €	0,32 % PMSS soit 10,14 €

SI VOTRE ENTREPRISE A SOUSCRIT OPTÉO 3 : PAS DE RENFORT PROPOSÉ

PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale. Valeur 2015 : 3170 €

COMMENT ADHÉRER

- 1 Choisissez vos options : extension famille et/ou amélioration des garanties
- 2 Complétez votre demande d'affiliation
- 3 Remettez-la à votre employeur avec :
 - ✔ la photocopie de votre attestation Vitale ainsi que celle de vos ayants droit
 - ✔ un relevé d'identité bancaire (RIB)

Comment vos cotisations sont-elles financées ?

Elles sont directement prélevées sur votre salaire par votre employeur qui les verse ensuite à Audiens.

Comment faire si vous bénéficiez déjà d'une complémentaire santé individuelle ?

Vous devez résilier votre contrat en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception à votre assureur actuel. Vous disposez d'un modèle de courrier dans le kit d'affiliation salarié remis par votre employeur.

UN GROUPE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

Audiens est un groupe de protection sociale qui réunit les professionnels de la culture, de la communication et des médias. Assurance de personnes, retraite complémentaire, médical, accompagnement solidaire et social : Audiens accompagne au quotidien les employeurs, les créateurs d'entreprise, les travailleurs indépendants, les salariés permanents et intermittents, les journalistes, les pigistes, les retraités et leur famille.

Géré par des représentants de vos secteurs d'activités, Audiens a pour vocation légitime de servir l'intérêt général de votre profession dans le respect du dialogue social. Audiens, créé par vous et pour vous.



La Garantie Optéo Santé est une complémentaire santé assurée par Audiens Prévoyance, Institution de prévoyance. Autorisée sous le numéro 983 par arrêté ministériel du 15 novembre 1991, régie par le Code de la Sécurité sociale.

Les garanties Audiens Assistance sont assurées par IMA Assurances, Société Anonyme au capital de 5 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social situé 118 avenue de Paris, 79 000 Niort.
Siren : 481 511 632 RCS Niort - Siret : 481 511 632 00012.

Siège social :
74 rue Jean Bleuzen - 92170 Vanves.
www.audiens.org



Retrouvez Optéo Santé
sur **audiens.org**



Pour tout renseignement
complémentaire, un conseiller
est à votre disposition au

0 173 173 329

